

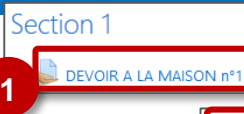


L'activité DEVOIR de Moodle permet de déposer des textes, des fichiers, des enregistrements audio ou vidéo.

1. Le prof distribue un devoir avec des consignes. Il peut y avoir aussi des documents à consulter
2. Tu rends ton travail :
 - Soit en le faisant directement dans Moodle
 - Soit en déposant un fichier que tu auras travaillé avec un autre logiciel
3. Le prof corrige ton travail. Il peut te mettre une note

Comment rendre un devoir ?

1. Dans ton cours Moodle, clique sur l'activité



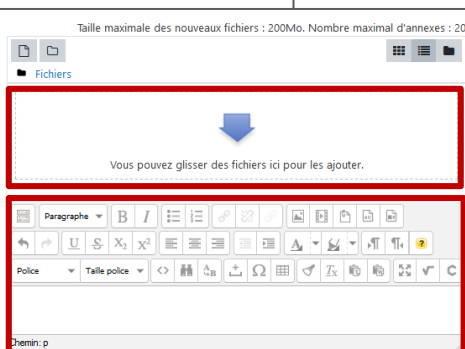
2. Un premier écran s'affiche, avec des informations sur ton Devoir. Tu verras les consignes et les documents joints.

⇒ Clique sur **Ajouter un travail**.

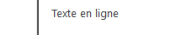
3. Selon le(s) types(s) de remise choisis par ton prof, tu pourras :



Déposer un fichier



Utiliser l'éditeur de texte de Moodle



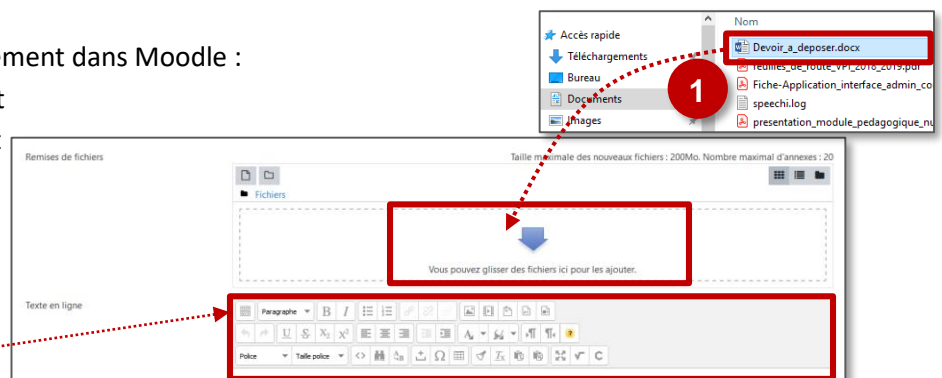
DEVOIR ÉCRIT : Dépôt de fichier ou de texte en ligne

Selon le(s) types(s) de remise choisis par ton prof, tu pourras :

1. **Déposer un fichier** que tu auras travaillé sur un logiciel (par exemple le traitement de texte ou le tableur)
Dans ce cas, il faut glisser-déposer ton fichier à partir de ton poste de travail

2. **Compléter un texte en ligne** directement dans Moodle :

- Il faudra enregistrer régulièrement ton travail et le reprendre s'il n'est pas fini, car tu risques d'être déconnecté si tu laisses la fenêtre ouverte sans y travailler
- Pour avoir les 3 lignes d'icônes, clique sur la 1^{ère} icône



DEVOIR ORAL : Dépôt d'enregistrement audio (ou vidéo) en ligne

Comme pour le devoir écrit, tu peux déposer des fichiers audio ou vidéo.

Tu peux aussi le faire directement dans Moodle en utilisant l'éditeur de texte (2 min maximum par enregistrement). Cependant, il est indispensable de faire attention à la bande passante utilisée pour le dépôt de vidéos.

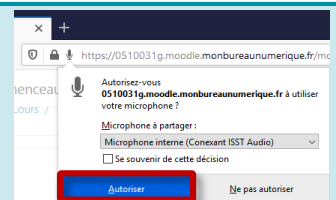
1. Pour un dépôt audio dans l'éditeur de texte, **tu dois cliquer sur l'avant-dernière icône en haut à droite** qui permet d'ouvrir l'enregistreur audio (HTML5)



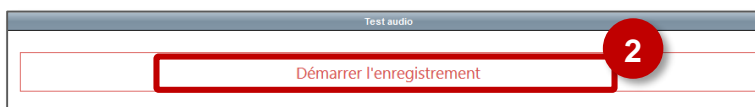
A savoir : Pour les enregistrements audio, il faut autoriser l'utilisation du microphone.

Le navigateur Internet (Chrome, Firefox ou Edge) détecte le micro de l'ordinateur et demande d'autoriser le partage.

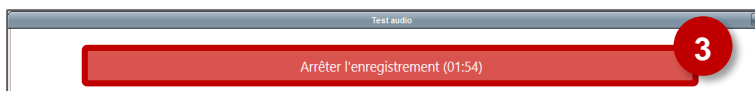
N'utilise pas les navigateurs Internet explorer ou Safari. Ils ne sont pas compatibles.



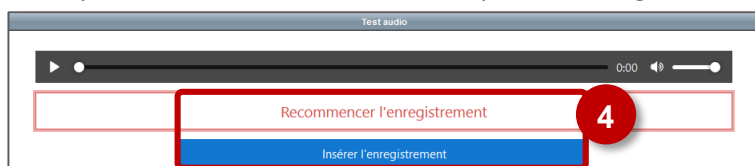
2. Un pop-up pour "Démarrer l'enregistrement" va apparaître.



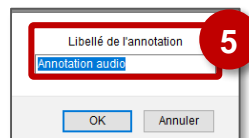
3. Tu peux "arrêter l'enregistrement" dès que tu as fini.



4. Tu peux ensuite t'écouter, puis recommencer ou insérer (déposer) l'enregistrement.



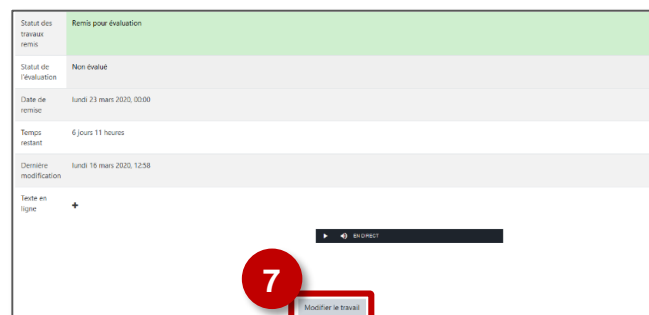
5. Pour l'insérer, donne-lui un libellé, c'est-à-dire un nom




6. Avant l'enregistrement du dépôt dans l'éditeur de texte, tu verras apparaître un lien hypertexte.



7. Après enregistrement, le devoir audio apparaît comme "Devoir remis". Tu pourras toujours le modifier jusqu'à la date limite de dépôt.



Pour les VIDÉOS : utilise l'icône 

C'est la dernière icône de la 1^{ère} ligne

Pour les enregistrements vidéo, il faut autoriser en plus l'utilisation de la webcam. Le navigateur Internet (Chrome, Firefox ou Edge) te demandera d'autoriser le partage

 **Quand tu prof auras corrigé ton travail, tu auras accès à ses commentaires... et peut-être à ta note (c'est lui qui décide si le devoir est noté)**